

Vieille chanson villageoise

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **47 (1909)**

Heft 9

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-205782>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstain & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.ABONNEMENT: Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.ANNONCES: Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



MADAME JULES BISSAT

COMME la cabaretière des Moilles entrain dans sa « belle chambre », elle trouva son mari accoudé au secrétaire de noyer massif.

— A qui écris-tu ? demanda-t-elle.

— A une ancienne bonne amie, répondit-il avec un gros rire.

— Kaisè-té, vieux fou ! fit-elle en lui donnant une tape dans le dos.

Par dessus la large épaule de Jules Bissat, sa femme lut ces lignes encore tout humides :

Monsieur le rédacteur de la *Revue*,

Vous m'obligeriez fort en informant vos lecteurs que je renonce, pour des raisons personnelles, à accepter une nouvelle candidature au Grand Conseil, et que je remercie les électeurs de la bienveillance qu'ils m'ont témoignée durant les douze années où j'ai eu l'honneur de les représenter.

Votre vieil abonné,

JULES BISSAT.

— Eh bien, demanda le député en se tournant vers sa femme, es-tu contente maintenant ?

— Oui, Jules, tu as eu raison de m'écouter. D'abord, il y a assez longtemps que tu te fais du mauvais sang pour ce Grand Conseil, pour la commune, pour ton parti qui ne t'en est pas plus reconnaissant qu'il ne faut. A d'autres de se dépenser ! Et puis (M^{me} Bissat prononce : et pis), et puis, n'as-tu pas assez de tintouin en restant syndic ? Et puis, ce n'est pas pour t'en faire reproche, mais tes voyages à la ville, tes courses à droite et à gauche avec les commissions, ta présence aux fêtes, aux inaugurations de statues, d'écoles, de chemins de fer, sans compter le Simplon et l'exposition de Milan, tout ce trafic ne nous a rien rapporté que des dépenses. Or, pour qu'une pinte aille bien, il faut que le patron s'y tienne, il faut qu'il surveille la cave, la cuisine même, aussi bien que la salle à boire. Et puis, que de fois ne m'as-tu pas dit que l'air de Lausanne ne te valait rien, non plus que la ratatouille de ces beaux restaurants où l'on ne sait plus ce que c'est que le vrai beurre ! Et puis enfin, un autre député, ce ne sera pas bien difficile à trouver !

— Pour ça, non : Siméon Desmeules est tout désigné pour me remplacer.

— Eh bien, voilà qui arrange tout.. Mais es-tu sûr qu'il soit élu ?

— Siméon ? Il n'a qu'à dire oui, et tout le cercle votera pour lui comme un seul homme !

— Ce qu'il va s'en croire, ce brave Desmeules ! fit M^{me} Bissat en se retirant.

— Qui s'en croira, c'est sa femme : elle grille de le voir arriver aux honneurs.

A ces mots, M^{me} Bissat, qui était déjà sur le seuil de la porte, s'arrêta court et, après un instant de réflexion, revint à pas lents s'asseoir à côté de son mari ; puis, rompant le silence :

— Ainsi, elle ne rêverait que de voir son homme à ta place, cette vilaine grande perche de Julie Desmeules ?

— Comme tu la connais, tu peux bien te figurer que, sitôt mon désistement publié, elle ne se contentera pas de rêver de l'élection de son

mari, mais qu'elle s'y emploiera en remuant ciel et terre.

— Intrigante, va !... Dis donc, Jules, passe-moi voir ta lettre à la *Revue*... Il me semble qu'elle est bien sèche ! Et puis, on n'y voit pas trop pourquoi tu te retires. « Pour des raisons personnelles », ça ne dit rien, ça !

— Oh ! bien, attends, je m'en vais mettre que c'est pour faire plaisir à ma femme.

— Ne dis pas des bêtises !... Mais, pour en revenir à Desmeules, n'y a-t-il vraiment que lui qui puisse te succéder ?

— Il est si bien l'homme de la situation qu'il avait déjà été question de lui il y a douze ans et que, si je n'avais pas été syndic, c'est lui qui aurait passé. Il a fait des études de notaire ; il est assesseur, président du Conseil de paroisse, président de la Commission des écoles ; il parle comme un livre ; bref, il fera un excellent député.

— Oui, une belle mazette de député ! Tu ne sais donc pas que ce niobet est sous la pantoufle de sa Julie ?

— Que M^{me} Desmeules porte les culottes ou non, que veux-tu que ça fasse aux électeurs !

— Je crois, moi, qu'ils seront peu flattés d'un représentant ne votant que sur les conseils de sa femme et qu'ils regretteront amèrement de ne plus l'avoir... Ecoute, Jules, n'envoie pas cette lettre.

— Ne pas envoyer ?.. Ah ! celui-là s'y connaissait, certes, qui comparait la femme à une girouette ! Voilà six semaines que tu me rebats les oreilles de mon désistement, et, quand c'est fait : Ecoute, Jules, il n'y a plus rien de fait... Le diable m'emporte si je te comprends !

— Jules, ne te fâche pas.

— Je ne me fâche pas, mais, sacré nom d'une bossette ! je me demande pourquoi, après avoir voulu ma démission il n'y a pas cinq minutes encore, tu changes d'idée tout d'un coup !

— Je n'avais pas réfléchi à tout.

— Pas réfléchi à tout ! Ne m'as-tu pas convaincu que je me brigandais ?

— J'exagérerais.

— Tu n'es qu'un fêtard ! me disais-tu.

— Si je l'ai dit, je ne le pensais pas. J'étais trop que tu ne peux te dispenser d'aller où t'envoie le Grand Conseil.

— Et la pinte qui périclite quand je n'y suis pas !

— Notre aîné est assez grand maintenant pour me seconder, puisqu'il court sur ses dix-neuf ans.

— Tu ne parlais pas de lui, tout à l'heure.

— Encore une fois, Jules, je ne songeais pas à tout.

— Pas même à la Julie Desmeules ?

— Ne me parle pas de cette créature !

— Ça te boirait donc le sang de la savoir la dame d'un législateur ?

— Je me moque bien d'elle et de ce qu'elle pourra devenir ! Mais, veux-tu que je te le dise, Jules, il n'y a pas sous le ciel femme plus fière qu'elle et qui ait moins de sujet de l'être. Son mariage, tu t'en souviens, un mariage obligé,

une honte, quoi ! Et je ne te parlerai pas de ses avanies à mon égard. L'autre jour, dans le tram, madame ne s'est même pas dérangée pour me faire une place ; sans le régent qui, me voyant, est allé sur la plateforme, je restais debout à me morfondre devant elle. Et puis, quand elle a marié sa fille, n'a-t-elle pas eu le toupet de me faire dire, par sa servante, que si je voulais admirer les toilettes de la noce, il fallait me trouver à l'église à telle et telle heure ! Une autre m'aurait au moins invitée à prendre le café avec les époux... Et tu voudrais que cette orgueilleuse qui me méprise, moi, ta femme... Jules, j'ai été égoïste en te poussant à te retirer du Grand Conseil, je ne pensais qu'à mes aises... Aujourd'hui, Dieu soit béni, je vois clair : il y va de ta situation. Reste député, mon cher ami.

— Oh ! les femmes, les femmes !... Rends-moi la lettre, que je la détruise.

— Pas besoin, tu vois, je l'ai déjà déchirée.

V. F.

Une bonne recette. — Bien connue, mais peu pratiquée.

Il est dix bonnes choses qui jamais ne causeront de repentir, au contraire :

1. Faire du bien à tout le monde.
2. Ne dire du mal de personne.
3. Ecouter avant de se prononcer sur une question.
4. Se taire quand on est en colère.
5. Ne jamais refuser un service qu'on peut rendre.
6. Etre secourable aux malheureux.
7. Convenir de ses torts.
8. Etre patient avec tout le monde.
9. Ne pas encourager les racontars.
10. Se méfier de tous les rapports malveillants.

VIEILLE CHANSON VILLAGEOISE¹

Air connu.

A la ville pour le déjeuner,
L'on y boit du thé, du café ;
Du chocolat l'on fait usage.

Mais chez nous, nous nous contentons
D'une soupe aux choux, aux oignons ;
C'est là loi de notre village (bis).

A la ville pour se mouvoir,
L'on se met des mouches et du fard,
L'on met à son gré son visage ;
Mais chez nous, nous nous contentons
De ce que de Dieu nous tenons ;
C'est la loi de notre village (bis).

A la ville dans l'après-dîné,
Lisette sur un canapé
Se donne des airs de haut étage ;
Chez nous, point de ces grands lars là,
Un gazon nous sert de sofa ;
C'est la loi de notre village (bis).

A la ville on n'épouse pas
Une belle pour ses appas :
Le bien seul fait le mariage ;
Chez nous pour former un lien
Il suffit de s'aimer bien ;
C'est la loi de notre village (bis).

¹ Nous respectons l'orthographe et la versification.